



CONTRAT DE PRESTATIONS DE CONCIERGERIE

PARTICULIERS - CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 – CHAMP D’APPLICATION

Les présentes conditions générales régissent, sans restriction ni réserve, toute relation entre la société MNLA Concept, située à Marrakech, et tout propriétaire particulier ou professionnel dans le cadre de la gestion de ses biens immobiliers et des prestations proposées par la société MNLA Concept et souscrites par le propriétaire particulier dans le cadre du bon de commande ou du devis signé.

Les documents contractuels constituant le contrat sont :

- Les présentes conditions générales
- Les conditions particulières prévues et acceptées dans le bon de commande ou devis signé

Ces documents sont indissociables et forment un tout unique et indivisible.

Les prestations et les caractéristiques principales des services proposés sont listés dans la présentation des services, jointe aux présentes conditions générales et au devis ou bon de commande émis par la société MNLA Concept.

La société MNLA Concept propose des services de conciergerie et de gestion locative à des propriétaires particuliers qui souhaitent mettre leur bien immobilier en location pour des courtes durées. Ces services sont détaillés à l’article 3 ci-après.

Le propriétaire particulier est tenu de prendre connaissance des présentes conditions générales et de l’ensemble des services proposés avant toute passation de commande. Le choix et la souscription des prestations sont de la seule responsabilité du propriétaire particulier.

Ces conditions générales sont systématiquement communiquées à tout propriétaire particulier préalablement à la conclusion du contrat et prévalent sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le propriétaire particulier déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des services. La validation

de la souscription aux services proposés par la société MNLA Concept implique l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales.

Ces conditions générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Si la société MNLA Concept ne se prévaut pas ou tarde à se prévaloir de l'une ou plusieurs stipulations des présentes, cela ne signifie en aucune manière qu'elle renonce à s'en prévaloir dans le futur.

En cas de nullité ou d'invalidité de l'une ou plusieurs stipulations des présentes conditions, celles-ci seront réputées non écrites, sans que cela affecte la validité des autres stipulations.

ARTICLE 2 – OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DU CONTRAT

Les présentes conditions générales, accompagnées d'un bon de commande ou devis, forment le contrat signé et définissent l'ensemble des relations entre la société MNLA Concept et le propriétaire particulier ou professionnel.

Elles définissent les termes et conditions dans lesquels les parties entendent organiser leur collaboration au titre des prestations définies dans les articles suivants.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSÉS

La société MNLA Concept propose au propriétaire particulier les prestations de conciergerie et de gestion locative suivantes :

Services de gestion locative :

- Prise de photographies professionnelles du logement
- Mise en ligne des annonces sur des sites spécialisés
- Gestion des communications avec les locataires
- Réponses aux questions des locataires
- Validation des réservations après vérification des profils des locataires

Services de conciergerie :

- Accueil des locataires selon la loi marocaine et remise des clés
- Explications sur l'utilisation des équipements
- Récupération des clés après le départ
- Nettoyage du logement après chaque séjour
- Lessive et changement du linge de maison
- Remplacement des consommables (papier toilette, savon, etc.)

Ces services sont facturés selon les tarifs définis dans le devis ou bon de commande.

Exclusions des services de conciergerie :

- Prestations de ménage exceptionnelles
- Entretien des équipements spécifiques (piscine, jardin), qui feront l'objet d'un devis spécifique.

ARTICLE 4 – TARIFS, FACTURATION ET RÈGLEMENT

- Nos tarifs de conciergerie s'élèvent à 20% des revenus mensuelles.
- Le nettoyage sera facturé directement sur le site de location.
- Tarifs photos fait par un photographe professionnel à 1500dh
- Le panier d'accueil du locataire s'élève à 100dh

La facturation des prestations sera réalisée mensuellement. Le propriétaire devra régler les factures par virement bancaire, chèque ou autre méthode précisée dans le contrat.

Des frais supplémentaires pour les consommables ou produits nécessaires seront détaillés dans chaque facture ou devis complémentaire.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Pour garantir une bonne exécution des prestations, le propriétaire s'engage à :

- Fournir un logement libre et prêt à être loué
- Remettre 3 jeux de clés (locataire, MNLA Concept, prestataire de ménage)
- Mettre à disposition suffisamment de linge et serviettes pour les locataires, ou peut être fait par la conciergerie sous devis.

Le propriétaire s'engage également à informer la société MNLA Concept de tout changement lié à la disponibilité ou à l'état du logement.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS DES PARTIES

La société MNLA Concept s'engage à une obligation de moyens et non de résultats. Elle fera tout son possible pour maximiser le taux d'occupation et la satisfaction des locataires, mais elle ne pourra être tenue responsable de :

- L'absence de réservations
- Les comportements des locataires
- Les éventuelles dégradations ou vols survenus durant les séjours.

Le propriétaire est responsable de la conformité légale et assurantielle du bien mis en location.

ARTICLE 7 – DURÉE ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée déterminée, mentionnée dans le devis ou bon de commande. Il ne sera pas renouvelé tacitement.

La résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties n'est possible qu'en cas de manquement grave ou de force majeure, sous réserve d'un préavis de 30 jours.

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit marocain. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter une résolution amiable avant tout recours judiciaire. À défaut d'accord, les tribunaux compétents de Marrakech seront saisis.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation marocaine sur la protection des données, les informations collectées dans le cadre de ce contrat seront utilisées uniquement pour l'exécution des prestations et ne seront pas communiquées à des tiers sans l'autorisation préalable du propriétaire.

ARTICLE 10 – INDÉPENDANCE DES PARTIES

Le propriétaire particulier et la société MNLA Concept concluent le présent contrat en tant que parties juridiquement et financièrement indépendantes.

En conséquence :

- Ce contrat ne peut en aucun cas être interprété comme créant une entité commune, une relation d'agence, une association ou un partenariat entre les parties.
- Chaque partie s'engage à ne pas prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre.

Chaque partie reste seule responsable de ses décisions et actions dans le cadre de l'exécution du contrat.

ARTICLE 11 – INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties relativement à son objet.

- Il remplace tout document ou accord antérieur intervenu entre les parties.

- Il ne pourra être modifié que par un avenant signé par les deux parties.

Toute extension du présent contrat, que ce soit en termes de services ou de conditions d'exécution, devra faire l'objet d'un nouvel accord écrit entre les parties.

ARTICLE 12 – NON-RENONCIATION

Le fait que l'une des parties ne se prévale pas d'un manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations prévues au contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La société MNLA Concept reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle liés aux études, documents, dessins, photographies ou supports réalisés dans le cadre de l'exécution du contrat.

Le propriétaire particulier s'interdit de reproduire ou d'exploiter ces éléments sans autorisation écrite et préalable de la société MNLA Concept, laquelle pourra la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par le droit marocain.

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. En cas de traduction en d'autres langues, seule la version française fera foi en cas de litige.

ARTICLE 15 – LITIGES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de litige relatif à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent à chercher une solution amiable dans un délai raisonnable.

À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents de Marrakech seront seules habilités à statuer sur le litige.

Le propriétaire particulier est également informé de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

ARTICLE 16 – INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES ET ACCEPTATION

Le propriétaire particulier reconnaît avoir reçu, préalablement à la signature du contrat :

- Une présentation claire et détaillée des services proposés par MNLA Concept
- Une copie des présentes conditions générales

La signature du devis ou bon de commande par le propriétaire particulier vaut acceptation sans réserve des conditions générales et particulières.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux lois marocaines relatives à la protection des données personnelles, le propriétaire particulier dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Ces droits peuvent être exercés en contactant la société MNLA Concept à l'adresse suivante :

MNLA Concept, avenue Al Mouqaouama, Marrakech, Maroc

Les données collectées sont strictement utilisées pour les besoins de l'exécution du contrat et ne seront jamais transmises à des tiers sans consentement préalable du propriétaire.